

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-065 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 23 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 16 mars 2023 - Secrétaire de séance : Eric BEAUFORT

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 59 - Nombre de pouvoirs : 12 - Nombre de votants : 71

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Hélène BROUSSE, Lionel MANOS, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Françoise DA SILVA, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean MARCELLI, Elisabeth LAROCHE, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2023-068*), Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Valérie BERNARD, Sébastien GOBET, Françoise GIRAUDET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Laurent BOU (à Lionel MANOS), Roland VEILLARD (à Denis JACQUEMIN), Serge GARDIEN (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Cyril DUQUESNE (à Dominique DALLOZ), Jean-Alex PELLETIER (à Marie-José SEMET), Frédéric TOSEL (à Elisabeth LAROCHE), Jehan-Benoît CHAMPAULT (à Pascal PAIN), Marie-Claude REGACHE (à Fabrice VENET), Sylviane BOUCHARD (à Jean PEYSSON), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

Etaient excusés et suppléés : Dominique DELOFFRE (par Hélène BROUSSE), Bernard PERRET (par Françoise DA SILVA), Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Agnès OGERET (par Roland BONNARD), Daniel BEGUET (par Valérie BERNARD), Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Pascal BONETTI, Joël MATHY, Jean-Luc RAMEL, Régine GIROUD, Frédéric BARDOT, Josiane CANARD, Gaël ALLAIN.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Ludovic PUIGMAL, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Lionel CHAPPELLAZ.

Objet : Attribution de subventions 2023 aux associations dans le domaine de l'insertion

VU l'avis favorable de la commission sport, jeunesse, solidarité du 7 mars 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 mars 2023 ;

VU l'appel à projets 2023 ;

Mme Liliane Falcon, membre du bureau chargée des solidarités et des services à la personne, rappelle que dans le cadre de la compétence « aides dans les domaines de l'insertion aux actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal, régional ou national », la Communauté de communes peut apporter des subventions aux associations qui entrent dans ce cadre.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré par 70 voix pour et 1 voix contre (Mme Hélène BROUSSE) :

- DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes au titre de la compétence « aides dans les domaines de l'insertion aux actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal, régional ou national » :

.../...

Nom association	Nom action	Montant
ORSAC / CHRS ENVOL	Envol Orsac : insertion et accompagnement	19 998,20 €
Les Brigades nature Ain	Insertion socio-professionnelle de public en précarité	12 500,00 €
Addictions alcool vie libre	Journées d'étude 2023	250,00 €
Réponses	Soutien à la coordination technique	7 569,60 €
Total		40 317,80 €

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Envol/Orsac pour le site de la Cressonnière du Bugey, pour son projet de renforcement des savoir-être et savoir-faire et de la professionnalisation, pour un montant de 12 342,40 €.
- PRECISE les modalités de versement des subventions d'un montant supérieur à 5 000 € : versement d'une avance de 50 %, puis versement du solde sur justificatifs de réalisation et du bilan du projet.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 29 mars 2023*

Publiée le **03 AVR. 2023**

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

